



Remboursement par anticipation et notification

Par **TanguyM**, le **01/05/2011** à **16:08**

Bonjour,rrnrnJe vous sollicite aujourd'hui en espérant que vous pourrez me donner quelques indications dans la démarche à suivre.rnrnIl y a un peu plus de 3 mois, j'ai remboursé un prêt par anticipation dont le montant du capital s'élevait à 17 000€. A plusieurs reprises, j'ai demandé à ma banque de m'envoyer un courrier "officiel" me confirmant que ce prêt était effectivement soldé et que plus rien ne lie les deux parties.rnrnMalheureusement après plusieurs lettres et appels téléphoniques, aucune suite.rnrnQuels peuvent être les recours légaux à ma disposition afin d'exiger que l'on me fasse cette lettre. Dans l'hypothèse bien sûr où je suis en droit de l'exiger.rnrnJe vous remercie par avance.rnTanguy M

Par **ZAHORI**, le **07/05/2011** à **18:45**

01 la première des choses vous consulter votre compte débiteur ou créiteur .rn02 vous écrivez une lettre et la déposer auprès de votre banque (avec A.R) rn03 si votre compte n'est pas solder ou la banque refuse de vous donner des explication il faut la sommer par voie dhuissier avec un delaid de grasse de 08 jours